



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Assemblée Générale

08/11/2023



VOUS DEFENDRE



Guide Européen de Bonnes
Pratiques d'Hygiène
en production de fromages et de
produits laitiers artisanaux
Secteur concerné :



VOUS AIDER



Producteurs fermiers artisanaux
European and
Artisan
Cheese & Dairy Producers
European Network

VOUS INFORMER



LA FORCE D'UN RÉSEAU NATIONAL

L'INDEPENDANCE D'ACTION AU SERVICE DE TOUS LES PRODUCTEURS LAITIERS FERMIERES

Sommaire

- **Les dossiers techniques et syndicaux**
 - Bilan du Plan de surveillance 2022
 - Terme fermier, protéger le « je vends » : plaidoyer et action J'achète Fermier
 - EGALIM 2: communiqué, CGV et plaidoyer
 - Loi AGECE : note d'info et initiation d'un partenariat avec l'éco-organisme Leko
 - Le guide gestion de crise
 - Fromages cendrés en bio
- **Les réalisations du groupe des techniciens ANPLF**
- **Les partenariats**
 - FACEnetwork
 - La Fondation pour la biodiversité fromagère
- **La communication**
- **Le fonctionnement de l'association**
 - La formation de la nouvelle animatrice
 - La présence ANPLF dans les structures locales
 - Mise en application des nouvelles modalités de cotisation



L'activité 2022
DOSSIERS
TECHNIQUES
&
SYNDICAUX



Bilan plan de surveillance 2022 de la DGAL relatif à *Listeria*, *Salmonelles*, et *STEC* sur les fromages au lait cru

Qu'est-ce qu'un plan de surveillance ?

Prélèvements **aléatoires** sur le terrain par les DDPP. Les types de produits et types de dangers visés sont **différents chaque année**

Que prévoit le Plan 2022 ?

- Prélèvements de 1000 échantillons de fromages au lait cru, dont **600 chez des fermiers**
- Moitié des prélèvements > *Listeria*+*Salmonelles*
Autre moitié > *STEC* (*E.coli* pathogènes)

Aucun cas d'alerte reporté

Répartition 2022 / Région, espèce et type de fromages	Pâte	Brebis			Chèvre	Nb. Total Echant.
		le	PPNC*			
Auvergne- Rhône-Alpes	24	10	116	-	20	170
Bourgogne Franche-Comté	24	-	26	-	10	60
Bretagne	-	-	14	-	-	14
Centre - Val de Loire	-	-	-	-	26	26
Corse	-	-	-	-	18	32
Grand-Est	20	-	4	-	-	24
Hauts de France	20	-	6	-	-	26
Ile de France	4	-	-	-	-	4
Normandie	30	-	-	-	-	30
Nouvelle - Aquitaine	6	-	22	8	12	82
Occitanie	4	-	18	26	22	70
Pays de la Loire	6	-	8	-	6	20
PACA	12	-	-	4	16	42
TOTAL	150	10	214	38	130	600



Projet de décret étiquetage « fromage fermier » en cas « d'affinage hors ferme »

Où en sommes-nous ?

Pas de publication du décret d'application depuis la réunion du 13 octobre 2022...

Rappel des épisodes précédents...

- 10 juin 2020 : « Loi sur la transparence de l'information sur les produits alimentaires » → fromages cédés en blanc à des affineurs peuvent être étiquetés « fermiers » (décret d'application à venir)
- 29 Décembre 2020 > version 1 de projet de décret :
 - Accord écrit entre producteur et affineur
 - Mention : « fromage fermier » suivie de « fabriqué à la ferme puis affiné par X »
- 9 mars 2022 > version 2 (suite au refus par l'UE de la version 1) :
 - Mention proposée : « fromage fermier » suivi de « affiné en dehors de la ferme par X »
 - La DGCCRF réunit, pour avis, les professionnels :
 - Les professionnels sont unanimes contre la loi de 2020...
 - L'absence du nom du producteur reste un point de désaccord majeur pour l'ANPLF
 - Les AOP demandent des règles différenciées /non AOP



Blocage ?

L'ANPLF entreprend de continuer son plaidoyer « J'élève-Je transforme-Je vends » auprès des élus. (Lettre ouverte – Dossier parlementaire)

Projet de décret étiquetage « fromage fermier » en cas « d'affinage hors ferme »

Rencontre des affineurs savoyards : 16 mars 2023

Propositions d'actions :

- Affineurs savoyards : s'intégrer aux discussions nationale du décret en mettant en avant nos positions communes (reconnaissance de la profession, risque de dérives sans encadrement par des cahiers des charges stricts)
- Poursuivre les discussions en tentant de mieux définir le fromage fermier, commencer par définir le cadre de l'affinage labellisé fermier hors ferme.
- Elargir les discussions à d'autres groupes d'affineurs : zone Munster, zone Saint-Nectaire
- Communiquer auprès des consommateurs (projet de documentaire France 5)

Projet de loi

Qu'est-ce qui est déjà inscrit dans la réglementation ?

Article 9.1 du décret 2007-628 du 27 avril 2007 : « Un fromage fabriqué selon les **techniques traditionnelles** par un producteur agricole ne traitant que **les laits de sa propre exploitation** sur le lieu même de celle-ci. »

Conseil d'Etat 17 avril 2015 n°374602 : « La mention valorisante "fermier" évoque, dans l'esprit de l'acheteur ou du consommateur, une élaboration du produit, à ses différents stades, **sous la responsabilité directe de l'exploitant**, selon des méthodes **excluant les techniques de production à caractère industriel** »

Pas de notion de vente : la valeur ajoutée du terme fermier est reprise par de plus en plus acteurs de l'aval

Exemples de modèle intégré type nano-usine

Discussions avec les élus

L'ANPLF entreprend de demander une nouvelle loi pour inclure la notion de commercialisation dans la définition du fromage fermier

Dénonciation de l'utilisation du terme par J'achète Fermier (réseau de 8 fermes)

L'ANPLF rédige une lettre ouverte aux consommateurs et lance une action de dénonciation auprès des DGCCRF
Enquête sur leur modèle (en cours) : quel niveau d'intégration ?



28/04/2023 – Rencontre d'une sénatrice en Bretagne

Egalim 2 et ses conséquences sur les négociations commerciales

CONTEXTE

- En novembre, production de CGV-types Pour les négociations 2024
- Janvier 2023, première Année d'application, c'est la confusion

Retour à la question posée
Au cabinet d'avocat en 2022:
*A quels textes sont soumis
Les producteurs fermiers ?*

- Tout au long de l'année, des sessions d'informations-discussions pour évaluer la Réception de la loi par les producteurs (APFI, AMF, BLP, PLFB)
« Calculer le prix en fonction d'indices sur le prix du lait n'a pas de sens, ce qui compte pour moi c'est le coût du travail »



CLIENT 1 : Demande un contrat de 3 ans (code rural)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la loi Egalim 2, vous dépendez cette année d'une convention spécifique « Premier Acheteur ».

Afin d'étudier votre proposition de contrat, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser ce dernier dans les meilleurs délais.

Si vous n'en disposez pas, merci de nous le faire savoir rapidement, afin que nous puissions vous proposer en retour une convention.

Pour toute information complémentaire à ce sujet, merci de contacter l'acheteur en charge de votre dossier (mettre nom)

Merci d'avance pour votre retour rapide.

Cordialement,

CLIENT 2 : Demande des CGV (code du commerce)

Madame, Monsieur,

Dans la perspective de nos négociations annuelles pour l'année 2023, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer dans les meilleurs délais, vos Conditions Générales de Vente (CGV) qui doivent notamment comprendre :

- les conditions de règlement, ainsi que les éléments de détermination du prix tels que le tarif général et les éventuelles réductions de prix.

Par ailleurs, il est rappelé que les CGV doivent, le cas échéant, également comporter un choix entre les différentes options proposées par l'article L.441-1-1 du Code de commerce qui sera repris dans la convention annuelle 2023 afin de s'assurer d'une juste rémunération du producteur.



*« Je ne sais pas ce que j'ai signé »
« Pour moi, rien n'a changé, les clients ne me demande rien »*

Egalim 2 et ses conséquences sur les négociations commerciales

En 2023, l'ANPLF rebondit

- Deux rencontres du bureau du BRESE : Relations économiques en charge Du dossier au Ministère
- 2 courriers
 - Lettre ouverte adressée au ministre
 - Elus : deux rencontres en Normandie Et en Bretagne



26/06/2023 – Rencontre du député de Seine Maritime Avec l'AVDPL Normandie

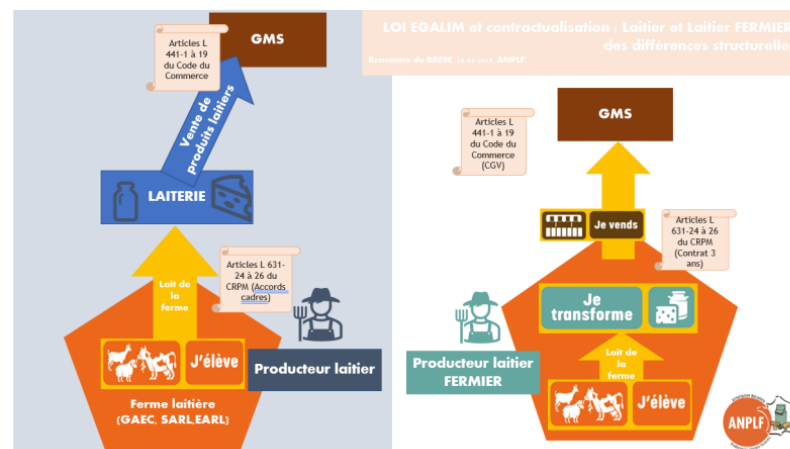


Note préparatoire à la réunion DGPE / ANPLF du 3 octobre 2023

De façon générale, nous souhaitons rencontrer la DGPE pour lui faire connaître et comprendre la spécificité des producteurs laitiers fermiers parmi les producteurs agricoles.

Nous souhaitons particulièrement échanger sur le cas nous concernant ainsi que le BRESE, c'est-à-dire de l'encadrement de la vente de produit agricole et plus particulièrement de : **produits laitiers**. Nous ne traiterons donc pas du cas de la vente du lait.

Vous trouverez ci-dessous un schéma présentant la vente de produits laitiers par des coopératives/industries/ect VS par des producteurs agricoles :



- l'ANPLF prépare
 - une nouvelle note d'info pour la rentrée 2024
 - une demande de dérogation...la réouverture du décret est à venir

Loi AGEC

CONTEXTE

- En janvier, partage d'un communiqué
IDU – REP emballage
Info-Tri



SYDEREP
Système déclaratif des filières de
responsabilité élargie du producteur



Le point sur
LA LOI AGEC
Quelles implications
pour les producteurs laitiers fermiers ?

Reprise de la note d'information produite par l'APFI et la Chambre d'Agriculture d'Isère (18/08/2022)

Les producteurs sont réglementairement responsables de la mise sur le marché de produits emballés selon le principe « pollueur-payeur » du code de l'environnement. Depuis la Loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, ils doivent s'identifier auprès des pouvoirs publics, informer les consommateurs des modalités de tri des emballages utilisés et contribuer financièrement au recyclage de ces emballages.

- Tout au long de l'année, des sessions d'informations-discussions pour évaluer la Réception de la loi par les producteurs (APFI, AMF, BLP, PLFB)
 - « La taxe devrait être prise en charge par les fournisseurs d'emballage directement »
 - « Je n'ai pas de place sur mon étiquette »
 - « Le coût supplémentaire est très important et devra encore une fois être pris en charge par les consommateurs »

- Rencontre de LEKO, éco-organisme pour s'informer sur leurs tarifs – peu de contrôles à prévoir en 2024 – info Tri retoqué par l'Europe



**l'ANPLF prépare
Un guide pour une
déclaration au
meilleur prix**



Document ANPLF « Guide de gestion d'une crise sanitaire »

Contexte: publication d'un nouveau guide de gestion des alertes sanitaires par la DGAL (plus de 100 pages...)

> En 2023, l'ANPLF travaille sur l'interprétation de ce guide avec le groupe de techniciens

Les nouveautés :

- Le CERFA Unique
- Rappel Conso
- Analyses de surface (EGALIM 2)

Note d'info



- N°7 -
17 Mai 2023

anplf.info@gmail.com

**Guide de gestion de
crise en production
laitière fermière**

Sommaire

Présentation du guide	2
Rappel réglementaire.....	3
Définitions du guide	3
Suis-je en situation de non-conformité ?	4
Etapes de gestion d'une non-conformité	5
Evaluation de la situation.....	5
Mise en place des mesures correctives en cas de détection de non-conformité.....	6
Mise en place des mesures de retrait.....	6
Mise en place du rappel aux consommateurs.....	7
Comment communiquer ?	7
Information de l'administration	7
Comment et quoi transmettre ?	7
Quand informer de la non-conformité ?	7
Fin de la situation d'alerte	8

➤ **Le 16 juin 2023 > DGAL (visio)**

Rencontre avec Frédéric Bertassi : Echanges sur notre interprétation du guide
Des compromis sont trouvés et les discussions fluides.

Monsieur Bertassi, notre interlocuteur principal prépare son départ.

De son côté le ministère commence à déléguer sa mission de contrôle au privé...

L'ANPLF doit adapter sa stratégie de discussion avec le national.



Compte rendu de la réunion du 16 juin 2023 avec Frédéric Bertassi

Points discutés avec la DGAL sur le nouveau guide :

- **Notification des non-conformités à la DDPP**
 - Approuve la non-obligation de notifier les non-conformités sur un produit encore sous la responsabilité du producteur si le protocole de gestion de cette non-conformité est inscrit dans le PMS.
 - L'administration « pousse » vers plus d'analyses de surface et demande le partage des résultats non conformes (sur critères officiels de sécurité)
- **Staph > 1 millions**
 - Certaines DDPP considèrent Staph > 1 million comme une non-conformité nécessitant le retrait automatique du produit...L'administration encourage à réaliser les analyses sur des lots encore sous le contrôle du producteur et d'attendre la baisse du niveau de Staph avec l'affinage pour vendre.
- **Police unique – délégation des missions de contrôles en remise directe en 2024**
 - Pour cette année, les contrôles délégués à des entreprises privées (labo type Meyer, cabinet type Veritas) concerneront les restaurateurs.
 - **Futur ? vers plus de délégation et départ de Bertassi**


AB Demande d'autorisation de la cendre en brebis/vache

Contexte: la cendre est définie comme un colorant dans le règlement européen. Hors pratiques traditionnelles, les colorants sont interdits en AB.

Des producteurs de la FRCAP (brebis, vache) et de Brebis Lait Provence ont vu leurs produits cendrés déclassés en 2023.

L'ANPLF se joint à la FNAB pour demander une dérogation

- **Commission INAO septembre >> demande refusée**
- **Lancement d'un groupe de travail (FNAB, ITAB, ANPLF, Actalia, MRE)**

+ INAO – Comité National Agriculture Biologique	FICHE de RECUEIL de QUESTION	 INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ
--	------------------------------	--

L'ensemble des renseignements ci-dessous doivent permettre de cerner la problématique, de rédiger une note de présentation comprenant une expertise des propositions formulées par le demandeur.

3.3. Demande d'extension d'utilisation du charbon végétal à tous les types de fromages en bio → pour AVIS

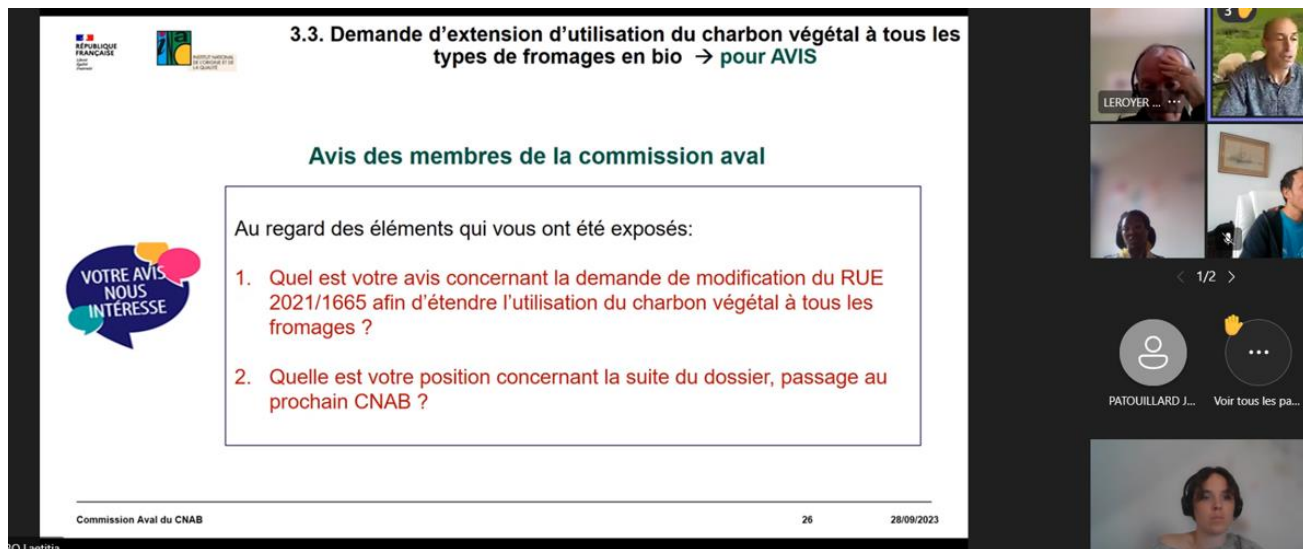
Avis des membres de la commission aval

Au regard des éléments qui vous ont été exposés:

1. Quel est votre avis concernant la demande de modification du RUE 2021/1665 afin d'étendre l'utilisation du charbon végétal à tous les fromages ?
2. Quelle est votre position concernant la suite du dossier, passage au prochain CNAB ?

Commission Aval du CNAB

26 28/09/2023



L'activité 2022 LES REALISATIONS DU GROUPE DES TECHNICIENS

N°3 - l'étiquetage des PLF_V2 • Enregistré

Rechercher

Frédéric Blanchard

Commentaires

Rechercher Remplacer Sélectionner Éditer

Voix

Paragraphe Styles

Normal Sans interligne Titre 1 Titre 2

Le décret de 1978 prévoit les marges d'erreur possibles de ce poids net. En cas de contrôle, il sera toléré un taux de « défectueux » de maximum 2 %, les « défectueux » étant les produits du lot dont le poids réel présente un écart (en moins) supérieur ou égal à celui du tableau :

Poids net étiqueté en grammes	ECART POSSIBLE EN MOINS	
	en pourcentage du poids net indiqué	en grammes ou millilitres
5 à 50	9	-
50 à 100	-	4,5
100 à 200	4,5	-
200 à 300	-	9
300 à 500	3	-
500 à 1.000	-	15
1.000 à 10.000	1,5	-
10.000 à 15.000	-	150
Supérieur à 15.000	1	-

Par exemple :
Pour un produit dont le poids net étiqueté est de 200g

ANPLF

Mathilde (AVDPL Normandie)

Yann SIMON CAR IDF

mandevaille

Guillaume Antoine



Google Group

43 techniciens, animateurs (et producteurs) dans le Google Group
> *Plus de 60 interactions par mail tout au long de l'année*

☆ Tech_ANPLF 43 membres

1 à 30 sur 430 < >



	B... , APMF Vo...	2	Projet document formation ARVD Réglementation crèmes glacé	16:13	☆
	Laurent THOMAS		21ème édition des Rencontres régionales de la sécurité sanitair	14:19	☆
	Yan..., ... Laure...	9	Question MAJ agrément – Merci Yann Je me garde cela au ch...	24 oct.	☆
	pasc..., ... san...	7	Vente – Vente directe Cordialement Sandrine Anselmet Conseil...	18 oct.	☆
	Laure..., blanc...	2	Pression psychologique sur un producteur – Bonjour Laurent, ...	28 sept.	☆
	av..., ... anplf.....	5	Question Plan CITEO – Re-bonjour Sur cette question je reviens...	28 sept.	☆
	sandrin..., Yan...	2	question incendie/agrément – Bonjour Sandrine, Dans le cadre ...	12 sept.	☆
	anplf...@gmail.c...		Rentrée 2023 : Calendrier et CR dernière réunion – Bonjour à to...	30 août	☆
	anplf..., Sophie...	5	[INFO-STRUCTURES] - Communiqué EGALIM // Exemples de CGV	29 août	☆
	Yann SIMON		DLC Lait cru 5 jours – Bonjour à tous, Je remets sur la table un ...	28 août	☆
	av..., ... sandrin...	4	Méthodes de détection Salmonelles – Bonjour, oui effectiveme...	31 juil.	☆
	Laurent CHARLE		Limites pour déclaration Rappel Conso – Bonjour à tous Pour i...	13 juil.	☆



5 réunions en visio en 2023 (23/03/2023 ; 04/05/2023 ; 27/06/2023 ; 21/09/2023 ; 30/11/2023)
> Mise à jour sur les réglementations liés aux fermiers, échanges d'expériences...

... un exemple de CGV adaptés à EGALIM 2



Le point sur
LA LOI EGALIM 2

ANNEXE 2 : Conditions Générales de Vente

ATTENTION : ce document est un exemple de contrat pouvant être établi entre une société vendant des produits fermiers et chacun de ses clients. Il n'est pas exhaustif et n'a pas fait l'objet d'une validation par un cabinet d'avocat. A ce titre, **il n'a pas vocation à être réutilisé en l'état.**

Ce document est tiré de plusieurs exemples de contrats partagés par des producteurs et propose un exemple de CGV contenant les nouvelles exigences EGALIM 2 ici abordées dans les clauses 3 et 4.

L'ANPLF encourage les producteurs à être accompagné dans la formalisation de la contractualisation avec leurs clients.

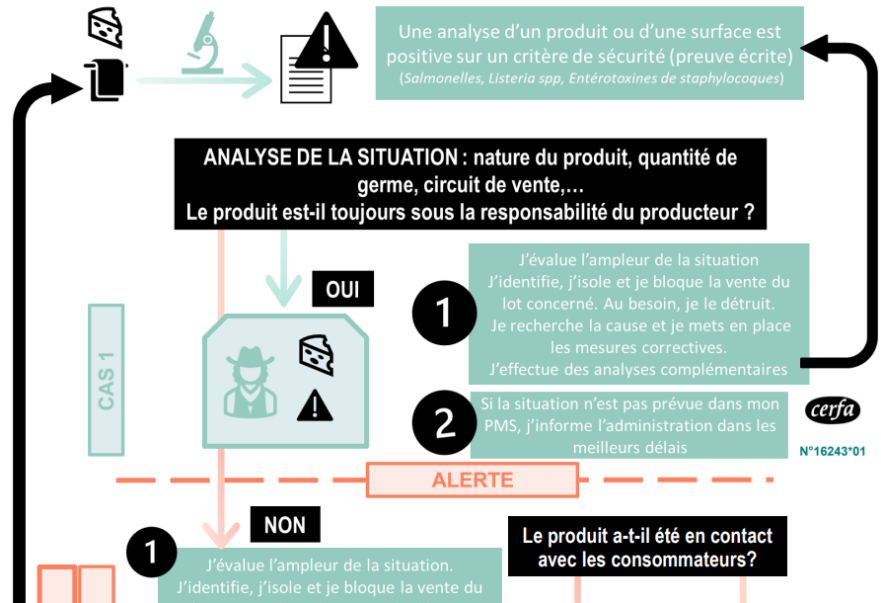
Nom de la structure (GAEC, EARL, ...)

Adresse
Tel
Mail

N° Siret / Code APE
N° TVA intra-communautaire
IBAN/BIC



Schéma bilan des trois cas de gestion d'une crise



... et création d'un guide de gestion de crise sanitaire

> Disponibles sur demande à anplf.info@gmail.com

L'activité 2023 COMMUNICATION



J'éleve

**Je
transforme**



Je vends

anplf.com

Création d'une page FACEBOOK



Cette page remplace la page ANPLF (accès perdus en 2022)

Abonnez-vous !



Interactions

Réactions	80
Commentaires	2
Partages	2
Vues de photo	38
Couverture des publications	604
Interaction avec les publications	162



Déjà plus d'une quinzaine de publications en 2023

La Lettre d'Info

Deux lettres publiées en 2023
(4 en 2022)

[EVENEMENTS DE FIN 2022]

20^{ème} édition de la journée 'Sécurité s'



En décembre 2022, nous a régionales de la sécurité : chaque année par la Féd d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Une journée, 7 intervenan de la gestion de crise présenter le Guide de Ge crise STEC HP réalisé dar autres territoires.

Le guide est un outil de opérateurs pour accompagr crise permettant la reprise de la commercialisation dans les meilleurs délais.

La gestion d'autres pathogènes (Salmonella Muenster, Listeria monocytogenes) ont aussi été abordés avant de terminer la journée sur les projets de recherche en cours.

Télécharger le guide >>

https://www.fragsaura.fr/assets/uploads/GDS69/Producteurs%20fermiers/Guide_gestion_crise_STEHP_V04112022.pdf

L'ANPLF transmet ses meilleurs vœux à toutes et tous pour cette nouvelle année 2023
Belles réussites dans vos projets fermiers !

LA LETTRE

18 mai 2023 N° 27

Lettre d'information à l'attention des membres et partenaires de l'ANPLF



Concours vidéo 2023 : des astuces création accessibles à tous pour partager autour du lait cru !



Cette année, le concours vidéo annuel européen propose deux thèmes de création : **Le lait cru** ou **une astuce pratique quotidienne**.

Toutes les informations concernant le concours sur <https://www.face-network.eu/video-contest>. Retrouver des outils d'aide à la réalisation et des astuces création.

Lancer vous dès maintenant et poster votre vidéo avant le 1^{er} octobre 2023 !

[ACTUS REGLEMENTATION]



La Presse

5

Projet de documentaire sur la mainmise des géants industriels sur les produits fermiers

Le média de veille de l'économie et des politiques agricoles

AGRA PRESSE

Fromages fermiers : « limiter les dérives » sur l'étiquetage

Dans un courrier au ministre de l'Agriculture, les producteurs laitiers fermiers listent leurs exigences pour protéger l'appellation « fermier » alors que des fromages affinés hors de la ferme peuvent désormais l'utiliser.

Dans une lettre adressée, le 17 janvier, au ministre de l'Agriculture Marc Fesneau, l'Association nationale des producteurs laitiers fermiers (ANPLF) fait part de ses inquiétudes. Dans son vœu, une consultation sur le projet de décret d'application de l'étiquetage des produits fermiers affinés hors de la ferme, relatif à la loi sur la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires de juin 2020. Ce décret vise à définir dans quel cadre un fromage affiné hors de la ferme peut bénéficier de l'appellation « fermier ».

« Afin de limiter les dérives », l'ANPLF a émis plusieurs demandes auprès de la DGC-CRF (Fraudes). D'abord, « que le nom et l'adresse du producteur soient mentionnés par écrit sur l'étiquette ». Ensuite, « que des contrats écrits entre producteurs en blanc (fromages non affinés, ndlr) et affineurs assurent l'équilibre des négociations notamment par l'obligation de clause de non-dépendance ». Ces clauses établiraient que le producteur n'est pas contraint de livrer toute sa production à l'affineur. L'association pointe que « d'autres critères seraient encore à discuter ». Elle cite la fixation des limites de volumes échangés, de durée minimum d'affinage et de distance entre producteurs et affineurs. Des « compromis » pourront être trouvés pour les filières AOP et IGP dans lesquelles « les risques de dérives bien qu'existants sont moindres ».

Le nom et l'adresse du producteur mentionnés sur l'étiquette



TF1

VIDÉO - "Un fromage fermier, c'est fabriqué à la ferme" : un projet de décret inquiète les fromagers

Par Emilie ROUSSEY | Reportage TF1 : Sébastien Humbert, Charles Yzerman

Publié le 3 mars 2023 à 17h51, mis à jour le 3 mars 2023 à 17h57



CONNECTEZ-VOUS
CRÉEZ VOTRE COMPTE

60 millions

20/02/2023 • Laura Hendrikx

Actu

Les industriels vont-ils mettre la main sur les fromages fermiers ?

Partager 543 Tweeter Envoyer

Commentaires

L'affinage de ces fromages pourrait bientôt avoir lieu hors de la ferme. De grands groupes risquent d'en profiter pour s'emparer de cette étape.



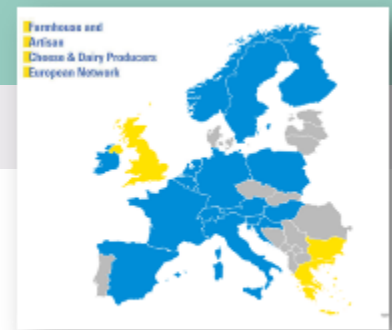
Getty Images/nobtis

Au rayon des fromages, ne peut pas se revendiquer fermier qui veut. Depuis plus de trente ans, ce terme est strictement encadré par la réglementation : l'étiquetage ne peut le mentionner que « lorsque le fromage est fabriqué selon les techniques traditionnelles par un

L'activité 2022 LES PARTENARIATS



FACEnetwork



20 sont des associations de producteurs, basées dans 16 pays > 4000 producteurs directement représentés

*Congrès 2023 en Suisse à Grangeneuve, le lait cru était à l'honneur
>> voir notre prochaine lettre d'info*

En 2023

Le partenariat continue !

- **Frédéric Blanchard** est membre du Bureau de FACEnetwork en tant que Vice-président
- **Laurent Charle** (AMF) participe au groupe Technologie de FACE pour l'ANPLF

Nouveau !

Charlotte Gohier participe au groupe Marketing de FACE pour l'ANPLF et anime depuis octobre le groupe Hygiène – +18 jours facturés à FACE pour le temps de travail de l'animatrice.



Prévoir en 2024 : vote d'une augmentation des cotisations (2025 = 12€, 2026 = 13€ et 2027 = 14€)

La fondation pour la biodiversité fromagère



- Créée à l'initiative du rédacteur en chef du magazine Profession Fromager
- Regroupe des crémiers, des industriels, des scientifiques et aussi des représentants des producteurs
- **Objectif = promouvoir le lait cru, financer la recherche,...**
- L'ANPLF est présente dans des groupes de travail & dans le Comité exécutif (1 voix pour l'ANPLF / 20 membres)
- l'ANPLF s'est engagée « sous réserve » que la fondation tienne réellement compte des intérêts de la filière fermière...



Suivi par Rémi Seguin

Faire reconnaître les fromages au lait cru au Patrimoine immatériel de l'Unesco



Suivi par Charlotte Gohier

Publication prévue pour février 2024

L'activité 2022

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Bureau – 6 réunions

30/11/2023

10/01/2023

13/03/2023

11/04/2023

06/06/2023

18/07/2023

CA - 3 réunions

17/01/2023 - visio

18/04/2023 – CA Paris

24/10/2023 – visio



La présence ANPLF dans les AG des structures locales



Dégustation

Réseau



Depuis l'AG 2022...9 structures rencontrées !

17/11/2022 – AG APFI

26/01/2023 – AG BLP

07/02/2023 – AG AVDPL Normandie

20/02/2023 – AG ADVD Aveyron

27/03/2023 – AG APMF (visio)

06/04/2023 – Commission Fermière
FR CAP Nouvelle-Aquitaine/
Vendée

26/04/2023 – AG PLF Bretagne

10/10/2023 – Concours CETA
Munster

08/11/2023- Invitation à la ferme



Visiter

Transformer



+ Présentation et débat sur EGALIM / AGECE pour capitaliser sur les formations de 2022

Développement du poste d'animatrice

- **Charlotte Gohier, animatrice depuis le 17 octobre 2022 – 3 jours par semaine 06 61 52 93 15**

Formation – Rencontre des acteurs de la filière

01/12/2022 – Rencontre GDS AURA

14/12/2022- Formation GBPH Bretagne

27/02/2023 – Salon de l'Agriculture

7-8/06/2023 – Council FACE Bruxelles

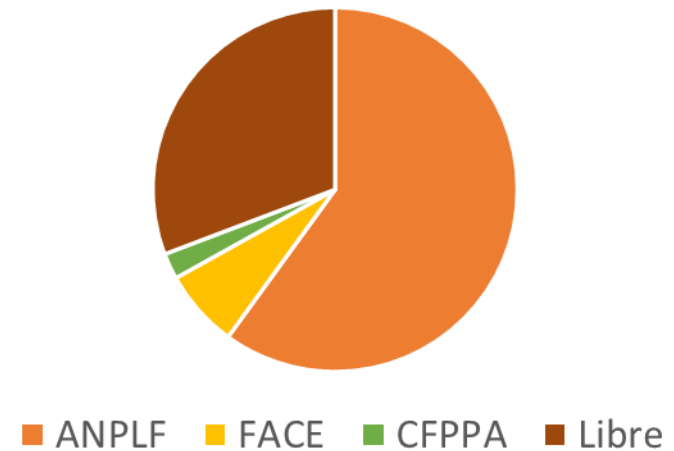
19/06/2023 – Rencontre RMT Fromages de terroir

14-15/09/2023 – Cheese Festival Bra

11-13/10/2023 – Congrès annuel FACE



Découpage du temps de travail pour 2024 (70%)



Augmentation du contrat de 60 à 70% en 2024

Renouvellement de la gouvernance

Contexte : Départ de membres actifs du bureau prévu pour 2024, Frédéric Blanchard, président , Christine Chaize



Trame est un organisme de formation

N° d'activité DRTEFP : 11 75 18979 75

Proposition d'intervention : premiers éléments de cadrage

Accompagnement de votre Fédération Nationale des Producteurs Laitiers Fermiers dans sa réflexion de stabilisation du système de cotisations, de conciliation des intérêts divergents et de renouvellement de la gouvernance.

Thierry Pons, le 23/10/2023

Version 0 : Premiers éléments de cadrage pour alimenter la réflexion de votre Fédération quant à l'intérêt de mobiliser notre accompagnement

>> Un travail de réflexion a eu débuté au sein du CA

Quelques principes de bases ont été posés :

- Les nouveaux représentants doivent évaluer les compétences nécessaires pour la présidence et Frédéric doit transmettre les savoirs acquis
- Les structures locales doivent renforcer leur capacité à mobiliser des représentants politiques
- Le besoin en service de l'ANPLF doit être réaffirmé pour renforcer l'adhésion



L'activité 2023

Merci de votre attention,
Passage au vote!

